

CLUB DE DANSE SAINT-PIERROIS

(Association loi 1901, En préfecture sous le n°0691012174, n° Siret 40376053100018, affilié à la Fédération Française de Danse n° 0694022 et au Comité Départemental de Danse Du Rhône Métropole de Lyon

REGLEMENT INTERIEUR

Tout élève qui adhère à l'association « Club de Danse Saint-Pierrois » doit se conformer à ce règlement.

1- Horaire des cours :

. IL faudra impérativement arriver à l'heure, car vous ne pourrez plus rentrer dans la salle de sport, il sera interdit de rentrer par la porte de secours qui donne directement sur la salle de danse. De même si vous arrivez en avance vous devrez attendre que l'on vienne vous ouvrir devant l'entrée principale.

A la fin des cours, les parents doivent être à l'heure pour venir chercher les enfants afin de ne pas retarder le cours suivant et le professeur.

2- Cotisations :

Le paiement des cours est effectué **en totalité** au moment de l'inscription. **Compte tenu de la situation sanitaire, le règlement se fera au trimestre en trois chèques qui seront encaissés le 1^{er} octobre 2021, le 1^{er} Janvier 2022 et le 1^{er} Avril 2022. Etant précisé que tout trimestre commencé est dû.**

Tous les chèques destinés au règlement pour le Club doivent être libellés à l'ordre de « Club de Danse St Pierrois » et non à celui de Madame ROSA.

3- Absences :

Toute absence pour un cours doit-être signalée à la Présidente et au Professeur de manière à ce que ce dernier puisse assurer le cours normalement et ne pas pénaliser les autres élèves.

3 absences injustifiées entraînent l'exclusion de l'élève et la cotisation ne sera pas remboursée.

4- Pièces obligatoires à fournir :

↳ Le certificat médical est obligatoire

↳ 3 enveloppes timbrées à vos nom et adresse sont demandées.

Ces documents doivent être apportés au 1^{er} entraînement, à défaut l'enfant ou l'adulte ne sera pas admis au cours.

5- Les Manifestations :

Les dates vous sont communiquées longtemps à l'avance, aussi nous vous demandons de bien réserver ces dates.

- Gala de printemps
- Gala de Fin d'année (2 jours),
- Rencontres chorégraphiques

-Contrairement à ce que pensent certains parents, il est rappelé que pour l'existence et le maintien du Club, les entrées aux deux Galas sont payantes.

6-Chaque élève devra venir avec une bouteille d'eau ou une gourde afin de ne pas boire au robinet de la salle des sports et de ne pas se passer les bouteilles entre danseurs.

7-Il sera impératif de se changer dans les vestiaires, aucun vêtement ni chaussures autre que la tenue de danse ne sera accepter dans la salle.

La tenue de danse doit se composer :

- ↳ **Modern Jazz** : D'un justaucorps ou collant ou survêtement et d'une paire de rythmiques noires ou de basket légère. (Les cheveux doivent être attachés)
- ↳ **Danse Classique** : pour les petits : d'un justaucorps collant et d'une paire de mi- pointes roses.
Pour les moyens et grands : d'un justaucorps collant et d'une paire de mi- pointes roses (une paire de chaussons pour les pointes sera demandé pour les Ados et Adultes). (**Le chignon est obligatoire**) prévoir dans le sac de danse tout le matériel nécessaire pour que votre enfant puisse se coiffer.
- ↳ **Formation** : un jogging et une paire de basket.
Les filles doivent avoir les cheveux attachés.
- ↳ **HIP HOP** : Un jogging est recommandé. Vous devez laisser vos vêtements et autres affaires dans les vestiaires, vous ne prendrez que votre matériel pour l'entraînement. Il est impératif que les élèves viennent avec des chaussures réservées pour la salle de danse : **les élèves n'ayant pas de chaussures de rechange ne pourront pas participer à l'entraînement car les entraînements ne se font pas en chaussettes.**

Il est interdit de s'amuser dans les vestiaires : tout enfant pris sur le fait, sera sanctionné.

8- Le Club de Danse n'est pas responsable des objets (vêtements, bijoux, argent, sac à main, chéquier, carte bancaire, portable...) oubliés ou perdus par les élèves dans les vestiaires ou dans la salle de danse. **Eteindre les portables pendant les cours.**

9-Le Club de Danse fourni aux élèves tous les costumes du Gala, aussi lorsque nous les donnons à vos enfants, nous vous demandons de vous en occuper et de les ramener lors des Galas, lavés et repassés.

POUR TOUTE ABSENCE OU RENSEIGNEMENTS, vous pouvez téléphoner à :

Madame Joëlle ROSA au 04.74.70.40.27 ou 06.50.68.48.98.

Mail : jrosa.danse@gmail.com

Vous pouvez visiter notre site Internet : <http://cd.saint.pierrois.free.fr/>

Je soussigné, M.....

Reconnaît avoir pris connaissance de ce règlement et en accepter les termes.

Lu et approuvé

Signature